

PROCEDURE EN CAS D'INTEMPERIES

(Neige, verglas, ...)

Pour les associations sportives

Si les rencontres sont reportées pour toute la France ou une Zone précise, vous aurez l'information sur le site internet de la fédération (www.ffbb.com)

Si les rencontres ne sont pas reportées mais que des conditions locales ne permettent pas d'effectuer le déplacement, vous devez :

- **Informer directement**
 - a. Le club adverse
 - b. Les arbitres
 - c. Les officiels de table de marque (ou le répartiteur O.T.M.)

Vous pouvez trouver l'ensemble de ces informations sur la convocation de la rencontre, consultable et imprimable depuis votre interface FBI V2 :

« Se connecter à FBI V2. Choisir onglet "compétitions" - "saisie des résultats" Afficher la rencontre en cliquant sur "lancer la recherche". Sur la gauche de la ligne de la rencontre concernée, cliquez sur l'icône "imprimante" pour afficher la convocation au format pdf »

- **Obtenir un justificatif** auprès des autorités locales (gendarmerie, mairie, police, ...)

- Et faire parvenir ces pièces **au plus tard le 1^{er} jour ouvrable suivant à la Commission Fédérale des Compétitions :**

par fax : 01 53 94 26 84

ou par mail : sportive@ffbb.com

Pour les officiels

Si vous ne pouvez pas vous rendre sur le lieu de la rencontre, vous devez prendre impérativement contact avec :

- Le club recevant
- Votre répartiteur
- Son ou ses collègues